

Document numéro 1

Complément au rapport initial du commissaire enquêteur

(Voir lettre no 1609 du 7 décembre 2012 de la Préfecture du Cantal)

**Enquête publique du 1er au 30 octobre 2012 relative au projet
de Plan de Prévention des Risques « mouvements de terrain »
sur le territoire des communes de Raulhac et Badailhac**

Avis recueillis lors de la consultation formelle des organismes consultés (dossier transmis le 19 mars 2012)

Conseil Général du Cantal

Extrait de la délibération de la commission permanente en date du 20 avril 2012

Avis favorable au projet de plan de prévention des risques « mouvements de terrains » des communes de Raulhac et Badailhac établi par le CETE de Lyon en février 2012 et de ne pas se prononcer à ce stade des études , sur les suites qui seront données par le Conseil Général aux conclusions de l'étude hydrogéologique sur la rive droite du Goul , étude dont il accepte néanmoins d'assurer la maîtrise d'ouvrage .

Commune de Badailhac

Extrait de la délibération du conseil municipal en date du 24 mai 2012

Avis favorable au projet de plan de prévention des risques « Mouvements de terrains » sur les communes de Raulhac et Badailhac proposé par le préfet du Cantal et les services de la DDT sous réserve suivante :
le plan de zonage annexé au dossier devra être plus précis, comporter des éléments de repère ou être établi à une échelle plus petite pour ce qui concerne le bourg de Badailhac, et les lieux suivants : Le Mont , La Maisonnade, Rentières, Froquières, Failhés et Vixe.

Conseil municipal de la commune de Raulhac

Retour avis : néant

Communauté de communes Cère et Goul en Carladès

Retour avis : néant

Chambre d'Agriculture du Cantal

Retour avis : néant

Centre national de la propriété foncière

Retour avis : néant

**Tous ces avis sont joints au présent document .
Ceux qui n'ont pas été rendus dans le délai de 2
mois imparti, sont réputés favorables .**

Audition du commissaire enquêteur auprès des maires des communes Raulhac et Badailhac

Commune de Raulhac

Durant toute cette enquête publique, mon interlocuteur a été M. Michel Albisson, président de la communauté de communes Cère et Goul en Carladès et premier adjoint au maire de Raulhac .

Il m'a déclaré au cours d'un entretien en mairie de Raulhac que la commune était favorable à ce projet de Plan de Prévention des Risques « Mouvements de terrains » sur les communes de Raulhac et Badailhac tel qu'il était soumis à enquête publique. Il m'a tenu les mêmes propos lorsque je lui ai rendu compte du déroulement de l'enquête publique

Commune de Badailhac

Durant toute cette enquête publique, mon interlocuteur a été M. Georges Laporte maire de Badailhac .

Il m'a déclaré au cours d'une permanence publique en mairie de Badailhac que la commune de Badailhac était favorable à ce projet de Plan de Prévention des Risques « Mouvements de terrains » sur les communes de Raulhac et Badailhac tel qu'il était soumis à enquête publique . Il m'a cependant demandé à ce que le plan de zonage annexé au dossier soit plus précis, comporte des éléments de repère ou soit établi à une échelle plus petite pour ce qui concerne le bourg de Badailhac, et les lieux suivants : Le Mont , La Maisonnade, Rentières, Froquières, Failhés et Vixe. En tant que commissaire enquêteur, j'ai intégré ces observations dans les conclusions motivées du rapport .Il m'a tenu les mêmes propos lorsque je lui ai rendu compte du déroulement de l'enquête publique .

Fait à Arpajon sur Cère

Le 14 décembre 2012

Le commissaire enquêteur



Roche Gilbert